# 

* Date : 23-01-2019
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2019802839
* Auteur :

Justice de paix du premier canton d'Anderlecht
Désignation
Par ordonnance du 11 janvier 2019, le Juge de Paix du premier canton d' Anderlecht a prononcé des mesures de protection des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Madame Francine Léopoldine LECLERCQ, née à Etterbeek le 5 juillet 1929, domiciliée à 1070 Anderlecht, Rue Félix De Cuyper 39 D001.
Maître Ermina KUQ, avocat, dont le cabinet est établi à 1030 Schaerbeek, boulevard Lambermont 374, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
La requête a été déposée au greffe du Tribunal de céans en date du 6 décembre 2018.
Pour extrait conforme : le greffier en chef faisant fonction, (signé) Rottiers Christine